

Nous sommes également tout à fait en faveur de ce relèvement, ainsi que le prouve l'amendement proposé par le chef de l'opposition le 18 juillet. Je suis d'avis que nous avons là la preuve que notre parti, c'est-à-dire l'ancien gouvernement, faisait passer au premier plan la question du bien-être des vieillards et qu'il a sûrement fait tout son possible pour remédier à la situation de ces derniers.

Au cours de mon mandat, monsieur le président, j'ai eu plusieurs entretiens avec des groupes représentant les personnes âgées. Je sais que le ministre actuel en a sûrement eu lui aussi de semblables. Mais j'en suis venu à croire que, dans l'ensemble du pays, on ne se rend pas assez compte de la triste situation dans laquelle se trouvent actuellement un grand nombre de ces personnes. A mon avis, non seulement la présente proposition est-elle nécessaire, mais arrive bien tard. Je crois que la proposition aurait pu être réalisée de façon à entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} août dernier, si le gouvernement actuel avait bien voulu prêter oreille à la proposition que le chef de l'opposition a faite à ce moment-là.

Mais le ministre était imbu d'esprit de parti. Elle me faisait penser au ministre des Finances lorsqu'il a fait son exposé budgétaire; l'attitude des deux était la même. Par la suite, le ministre des Finances a dû battre en retraite à quelques reprises et ce qui s'est passé dans le présent cas est assez clair. Le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social a dû retraiter. J'espère que, si elle l'a fait, c'est qu'elle s'est rendu compte de la situation. Je n'étais pas à la Chambre à ce moment-là, mais je crois comprendre qu'elle a imputé le changement de politique à l'attitude de la province de Québec. Au cours de la récente campagne qu'elle a menée en Ontario, elle n'a pas laissé entendre que l'attitude du Québec était vraiment la raison de son changement d'attitude, car je crois qu'elle a tenté de démontrer que le présent gouvernement d'Ontario pourrait être tenu entièrement responsable de ce revirement. Monsieur l'Orateur, j'ai vu d'autres pirouettes du même genre dans le passé, mais je ne crois pas avoir été témoin d'exemples plus frappants que lorsque le ministre des Finances a prononcé son discours du budget et lorsque le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social a d'abord présenté la résolution, le 18 juillet.

Puis-je dire qu'il est cinq heures, monsieur le président?

M. le président: A l'ordre! Comme il est cinq heures, je dois maintenant quitter le fauteuil pour permettre à la Chambre d'étudier les mesures d'initiative parlementaire,

[L'hon. M. Monteith.]

conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

M. l'Orateur suppléant: Étant donné qu'il est cinq heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

PROPOSITION VISANT À EN ACHEVER L'AMÉNAGEMENT DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Monsieur l'Orateur, par suite de l'annonce qu'a faite le premier ministre (M. Pearson) au sujet de cette question, la Chambre me permet-elle de retirer la motion?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que l'honorable député retire la motion?

Des voix: D'accord!

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LES TRANSPORTS

PROPOSITION VISANT À LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE

L'hon. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au leader du gouvernement de bien vouloir réserver l'avis de motion inscrit au nom de mon honorable ami de Saint-Jean-Albert (M. Bell) ainsi que celui de mon honorable ami d'Oxford (M. Nesbitt).

L'hon. M. MacNaught: D'accord!

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre que les motions n^{os} 13 et 14 soient réservées à la demande du gouvernement?

L'hon. M. MacNaught: Et n^o 15?

M. l'Orateur suppléant: Les numéros 13 à 15?

L'hon. M. Pickersgill: Les numéros 13, 14 et 15.

(Les motions sont réservées.)

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MOTION VISANT AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE

M. Jack McIntosh (Swift-Current-Maple-Creek) propose:

La Chambre est d'avis que l'intérêt des producteurs de céréales de l'Ouest et leur organisme de vente devraient relever de la compétence du ministre responsable des politiques agricoles qui influent directement sur le bien-être économique des producteurs de céréales de l'Ouest; elle est d'avis que c'est une mesure rétrograde que celle de placer la Commission canadienne du blé—qui doit, en plus de remplir les fonctions pour lesquelles elle a été